



3 octobre 2017

Compte rendu

Rencontre de recrutement des membres
Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic
Projet pilote 2017-2018

Déposé au Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

ROUYN-NORANDA - QUÉBEC - MONTRÉAL
SAGUENAY - SHERBROOKE - TORONTO

INFORMATION GÉNÉRALE

- ◆ **Date** : 03 octobre 2017
- ◆ **Durée** : 18 h 30 à 21 h
- ◆ **Lieu** : Centre Le Trait-d'Union, à Malartic
- ◆ **Nombre de participants** : 27 participant.e.s

MOT DE BIENVENUE

M. Bourgeois annonce le début de la soirée et souhaite à toutes et à tous, la bienvenue à cette rencontre d'information, d'échanges et de recrutement du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (ci-après CES-CM). Il se présente, Cédric Bourgeois, Président de Transfert Environnement et Société (ci-après TES), firme mandatée pour accompagner Mine Canadian Malartic (ci-après MCM) dans la mise en œuvre de son Comité. Il informe le public que TES a aidé à la mise en œuvre de plus d'une vingtaine de comités de suivi et que c'est dans ce contexte que MCM a fait appel à leurs services. Il invite dès lors M. Christian Roy, directeur adjoint de MCM et Mme Aline Sauvageau, vice-présidente du Comité de suivi Canadian Malartic (ci-après CSCM) à dire leur mot de bienvenue.

Mme Sauvageau se présente et informe le public à l'effet qu'elle occupe le siège de la Municipalité régionale de comté (MRC) au CSCM, et elle remercie tout le monde pour leur présence ce soir. Elle explique que le CSCM souhaitait revoir sa formule et qu'un important travail a été fait pour être en mesure de réaliser la présentation de cette soirée et qu'il s'agit du résultat de plusieurs longues discussions. Avant de céder la parole à M. Roy, elle souhaite à toutes et tous de passer une soirée intéressante et enrichissante.

M. Roy informe d'abord les participant.e.s qu'il travaille à la mine depuis 2010 et qu'il a participé aux activités de concertation avec le CSCM depuis le début. Il se dit très fier d'être présent ce soir et remercie tout le monde d'avoir répondu à l'appel.

M. Bourgeois reprend la parole et présente les deux objectifs de la rencontre :

- ✓ Valider la proposition de règles de fonctionnement du CES-CM en vue de la rencontre du 24 octobre;
- ✓ Déterminer le processus de sélection des membres du CES-CM.

Il explique ensuite le déroulement de la soirée qui se fera en trois sections :

- ✓ Présentation de la proposition de Règles de fonctionnement du CES-CM;
- ✓ Période d'échanges de 30 minutes;
- ✓ Processus de recrutement des membres.

Il informe les participant.e.s à l'effet que la soirée devrait prendre fin aux environs de 21 h.

M. Bourgeois fait une mise en contexte au sujet de cette rencontre et de la procédure de recrutement des nouveaux membres à venir. La proposition de formuler un appel public et de tenir une soirée publique a d'abord suscité des craintes et des préoccupations étant donné l'historique vécu par les gens de Malartic, mais quelque chose a finalement émergé permettant aux gens de faire confiance aux citoyen.ne.s et au processus de discussions et de décisions, explique-t-il. Il cède la parole à Mme Marie-Ève Maillé qui agira comme animatrice et facilitatrice à ses côtés.

Mme Maillé se présente et informe les participant.e.s qu'elle a agi comme consultante au CSCM depuis mai 2016, avec différents mandats. Elle raconte avoir d'abord accompagné le CSCM lors des audiences du BAPE. Mme Maillé informe l'auditoire qu'elle est spécialisée dans l'évaluation des impacts sociaux des grands projets et en acceptabilité sociale, en plus d'être médiatrice accréditée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ).

Elle enchaîne avec une proposition de modalités de groupe, laquelle comporte quatre éléments (annexe II) :

- ✓ Discussions calmes et respectueuses;
- ✓ Climat d'écoute et de collaboration;
- ✓ Respects des tours de parole;
- ✓ Interventions succinctes.

Mme Maillé demande aux participant.e.s s'ils et elles sont d'accord avec ses règles de fonctionnement.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 1	
Si je pose une question et qu'elle en contient trois, est-ce que je dois attendre ou bien je peux toutes les poser ?	Mme Maillé demande aux gens d'utiliser leur jugement et ajoute qu'il est souhaitable d'être satisfait de son tour de parole, mais qu'il est important de laisser la possibilité à tout le monde de s'exprimer.
Intervention 2	
Il faudrait aussi s'orienter vers la recherche de solution plutôt que sur les problèmes eux-mêmes.	Mme Maillé reformule en demandant à la personne si son souhait est que la discussion se concentre sur les solutions.
Intervention 3	
Ce que je veux dire, c'est que je souhaite que l'on cherche plus des solutions que des problèmes lors de nos discussions.	Mme Maillé demande aux participant.e.s s'ils et elles sont à l'aise pour dire que le mode solution est l'approche à adopter pour la rencontre de ce soir.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 4	
Moi je croyais qu'on était plus en mode « information » que « solutions » ce soir, donc je ne suis pas certain.	Mme Maillé confirme qu'il s'agit d'une présentation informative, mais qu'elle souhaite savoir si tout le monde est à l'aise à l'idée de se concentrer sur les solutions pendant la partie sur les échanges. Les participant.e.s répondent par l'affirmative. Mme Maillé ajoute à l'écrit aux Règles de groupe « En mode information et en mode solution ».

Mme Maillé demande ensuite aux participant.e.s si elle et M. Bourgeois ont leur autorisation afin de rappeler les règles du groupe en cas de non-respect de celles-ci. Les participant.e.s acquiescent à la demande.

M. Bourgeois reprend brièvement la parole afin d'introduire M. Roy qui entamera la présentation.

UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE

M. Roy commence la présentation avec un partage personnel en lien avec son expérience lors des premières rencontres du CSCM comme délégué de MCM. Il explique s'être souvent posé des questions sur la nature et les objectifs d'un tel comité et ajoute qu'il y participait humblement et en demeurant ouvert. Avec le temps, dit-il, les gens des deux parties (MCM et le CSCM) se sont mis à interagir davantage et un besoin de rapprochement et de connaissance de l'autre s'est fait sentir. Pour répondre à ce besoin, deux lacs-à-l'épaule ont été organisés, un en 2015 et l'autre en 2016. Ceux-ci ont permis de constater que les deux parties avaient beaucoup plus de traits communs que ce qu'ils croyaient.

Pour nourrir leur réflexion quant à la nature et au fonctionnement d'un comité de suivi, M. Roy relate leurs visites rendues à deux comités de suivi existants, celui du lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie et celui de la raffinerie Valero, à St-Romuald. Ces visites leur ont permis d'examiner des comités de suivi en action, de découvrir l'intérêt de ce type de rencontres, en plus d'observer leur mode de fonctionnement. Il affirme que cette expérience a été très profitable pour les deux groupes.

MCM et le CSCM ont alors convenu de la nécessité d'amorcer une démarche de concertation afin de convenir des modalités de fonctionnement d'un comité de suivi pouvant s'adapter et répondre aux éléments suivants :

- ✓ Les lois et règles en vigueur;
- ✓ Les engagements de MCM;
- ✓ Les attentes de la collectivité.

M. Roy présente les personnes qui ont formé l'équipe de la démarche de concertation :

Pour le CSCM :

- ✓ Jacques Saucier;
- ✓ Aline Sauvageau;
- ✓ François-Michel Denommé;
- ✓ Normand Demers;
- ✓ Mariette Brassard.

Pour MCM :

- ✓ Serge Blais;
- ✓ Christian Roy;
- ✓ Mélissa Desrochers;
- ✓ Marie-Pier Beaucage.

Facilitation :

- ✓ Marie-Ève Maillé;
- ✓ Cédric Bourgeois.

M. Roy poursuit en mentionnant que le CSCM s'était d'abord formé et organisé avant l'exigence de création d'un comité de suivi dans la *Loi sur les mines* et avant l'existence du Guide pour l'Organisation d'un comité de suivi (Article 101.0.3 de la *Loi sur les mines*). Avec les nouvelles exigences en vigueur, l'un des aspects constatés, c'est que la composition et le fonctionnement du CSCM, qui se sont faits en fonction de la compréhension, de la bonne volonté et des besoins des gens, ne répondaient pas à la Loi à laquelle MCM devait maintenant se conformer. Cela dit, M. Roy reconnaît que les administrateurs du CSCM se sont investis pour répondre à la mission et aux objectifs de l'organisme et qu'il est remarquable d'avoir rédigé un mémoire aussi étoffé et bien documenté pour le BAPE dans le cadre du Projet Extension Malartic. Il ajoute à cela que la contribution du CSCM à tendre vers une cohabitation harmonieuse à Malartic, dans un contexte où MCM, par le passé, avait pour ainsi dire délégué ses relations communautaires au CSCM, est à souligner. Sans le CSCM, le lien avec la communauté aurait complètement disparu, avoue-t-il.

Mme Sauvageau reprend la parole et relate que lors des lacs-à-l'épaule, des discussions avaient eu lieu pendant lesquelles les membres du CSCM avaient expliqué aux délégués de MCM l'importance de leur implication au niveau communautaire. D'ailleurs, le CSCM observe maintenant un changement de philosophie et un engagement de MCM à assumer leurs responsabilités et leurs obligations en termes de relations avec la communauté. Une amélioration continue de leur performance environnementale reconnaissant les impacts sociaux et environnementaux de leurs opérations est aussi observée. MCM travaille à diminuer, à atténuer et à compenser ces impacts, et le CSCM reconnaît leurs efforts en ce sens.

Mme Sauvageau continue en exprimant le besoin de stabilité et d'efficacité qui s'est fait sentir au CSCM, en plus de la nécessité de susciter une réelle mobilisation de l'ensemble de la communauté autour d'une table commune et de faire rayonner les activités du CSCM. À l'heure actuelle, les administrateurs y sont très engagés, mais les défis rencontrés leur permettent de constater le besoin d'envisager un meilleur fonctionnement qui permettrait de faire plus de suivis environnementaux et moins d'administration.

UNE MISSION RENOUVELÉE

M. Roy prend la parole et dit qu'à son avis le simple fait que le comité ait changé de nom est évocateur d'un grand changement. Il réitère le fait que tout ce temps passé à faire de l'administration était du temps hypothéqué pour les suivis et que le CES-CM veut vraiment devenir un lieu d'échanges privilégié entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse.

UN MANDAT SPÉCIFIQUE

Mme Sauvageau parle maintenant du mandat spécifique du CES-CM qui représente un travail de concertation et qui se décline en quatre volets :

- ✓ Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM et les personnes et les groupes concernés par les activités de MCM, et s'assurer que tout le monde y soit représenté et ait la possibilité d'y exprimer son point de vue;
- ✓ Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM;
- ✓ Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens;
- ✓ Faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

Mme Maillé nomme ensuite quelques exemples de thématiques de suivi qui seront abordées lors des rencontres du CES-CM :

- ✓ Climat sonore;
- ✓ Qualité de l'air;
- ✓ Sautages, vibrations et suppression;
- ✓ Suivi psychosocial et suivi du Guide de cohabitation;
- ✓ Qualité de l'eau et gestion des eaux;
- ✓ Mécanismes de gestion et de suivi des plaintes;
- ✓ Retombées dans la communauté.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 5	
Il n'y a pas le thème « odeur » dans la liste.	Mme Maillé constate que ce thème ne figure pas à la liste et demande qu'il y soit noté au compte rendu.

Mme Maillé explique que dorénavant les rencontres tenteront d'aller plus en profondeur pour chacune de ces thématiques et donne un exemple de plan de rencontre pour les prochaines rencontres :

- ✓ Mise à jour générale;
- ✓ Thématique choisie;
- ✓ Suivi des plaintes;
- ✓ Suivi des avis de non-conformité;
- ✓ Projets en cours et à venir;
- ✓ Bilan des relations communautaires;
- ✓ Bilan d'avancement des sous-comités;
- ✓ Tour de table et évaluation de la rencontre.

DE NOUVEAUX MEMBRES

Mme Maillé poursuit maintenant en parlant des nouveaux membres qui seront recrutés et des sièges à combler. Il y aura parmi eux :

- ✓ Trois ou quatre citoyen.ne.s de Malartic et un de Rivière-Héva;
- ✓ Deux personnes du secteur environnement et deux personnes du secteur sociocommunautaire;
- ✓ Une personne pour chacun des secteurs suivants : municipal, économique, santé publique, éducation, récréotouristique et communautés autochtones.

Une particularité : deux sièges pour des personnes qui étaient administratrices du CSCM et qui ne se retrouvent pas dans la nouvelle structure ont été réservés.

Tous les administrateurs de l'ancien CSCM –à l'exception d'une personne qui a déménagé hors de la région– poursuivront leur implication dans la nouvelle formule.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 6	
Excusez-moi, j'ai une suggestion. Je me demande si ça ne serait pas bon pour les citoyen.ne.s de Malartic que chaque citoyen soit par zone de quartier.	Mme Maillé dit qu'en effet, ce n'est pas écrit, mais qu'il s'agit d'une préoccupation. C'est noté et ce sera traité dans l'activité de recrutement.

Mme Maillé aborde maintenant la question des personnes-ressources et explique que les deux personnes de MCM qui siégeront à titre de personnes-ressources au CES-CM agiront en soutien, et que des personnes du gouvernement pourraient, elles aussi, être sollicitées au besoin. Elle nomme les instances gouvernementales en lien :

- ✓ Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- ✓ Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- ✓ Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- ✓ La direction de Santé publique (DSP);
- ✓ Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- ✓ MRC Vallée-de-l'Or;
- ✓ Municipalité de Rivière-Héva.

LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

M. Roy poursuit à son tour en expliquant qu'avec le nouveau bail minier, MCM doit constituer un comité de suivi et qu'en vertu de la *Loi sur les mines*, les obligations de MCM sont les suivantes :

- ✓ Constituer le Comité dans les 30 jours suivant l'émission du bail minier et s'assurer qu'il compte minimalement quatre représentants, dont un de chacun des secteurs suivants :
 - Municipal;
 - Économique;
 - Citoyen;
 - Communauté autochtone.
- ✓ Constituer le Comité avec des membres majoritairement indépendants;
- ✓ Assurer le financement du fonctionnement du Comité;
- ✓ Réunir le Comité au moins une par année, publier un rapport annuel, etc.

À ceci, s'ajoutent des éléments supplémentaires auxquels MCM s'engage :

- ✓ Participer activement aux rencontres du CES-CM comme personnes-ressources;
- ✓ Tenir compte des avis et des recommandations du CES-CM;
- ✓ Mettre en œuvre les solutions proposées, ou sinon, motiver leurs refus;
- ✓ Rendre disponible l'information sur les différents projets et leur avancement;
- ✓ Assumer les coûts relatifs au bon fonctionnement du CES-CM;
- ✓ Payer les coûts d'une personne embauchée à la facilitation;
- ✓ Offrir des activités de formation pour les membres du CES-CM dans le but de renforcer leurs capacités à mener le suivi des opérations du MCM.

M. Roy explique que les critères ci-haut mentionnés représentent l'engagement que MCM a décidé de prendre. De plus, le premier ajout disant « participer activement » est très clair et important pour la compagnie.

Il en profite pour mentionner l'importance des facilitateurs et spécifie que sans l'apport de Mme Maillé et de M. Bourgeois, par moments, il aurait été très difficile pour les deux groupes de communiquer.

Mme Sauvageau nomme les critères relatifs à la contribution des membres du Comité qui se déclinent comme suit :

- ✓ Participer minimalement à cinq rencontres par année;
- ✓ Prendre connaissance de l'information, examiner les études, les dossiers et les projets;
- ✓ Participer aux études, aux projets et à la recherche de solutions;
- ✓ Formuler des opinions et des recommandations;
- ✓ Partager l'information obtenue lors des rencontres dans leur organisation respective et dans leur milieu;
- ✓ Partager avec le Comité les informations recueillies dans leur milieu au sujet des opérations du MCM.

Elle ajoute à cela que la présence d'une coordonnatrice au CES-CM fera une grande différence afin d'assurer la qualité des documents et des informations fournies aux membres.

M. Roy mentionne que MCM prend en charge les frais de déplacements et de gardiennage des membres puisque la compagnie ne souhaite pas que les membres déboursent pour participer au CES-CM et qu'elle ne souhaite pas non plus que ça constitue un frein à leur implication. De plus, tous les membres pourront assister à des formations de mise à niveau de leurs connaissances et obtenir les outils nécessaires. La compagnie proposera des thèmes, mais M. Roy rappelle que le CES-CM pourra aussi faire ses demandes.

Mme Maillé aborde maintenant la question de la contribution des personnes-ressources. Elle informe les participant.e.s à l'effet que quelques-unes de ces personnes sont présentes ce soir et nomme ce qui les particularise :

- ✓ Elles sont invitées à participer à toutes les rencontres du CES-CM;
- ✓ La coordination peut solliciter leur présence, au besoin;
- ✓ Ces personnes peuvent décider de participer aux rencontres si elles jugent leur présence pertinente;
- ✓ Elles reçoivent toute la documentation associée aux rencontres;
- ✓ Il est important de se référer à ces personnes en cas de besoin.

LES BONNES RESSOURCES

Mme Maillé présente Mme Christelle Masson, nouvelle coordonnatrice du CES-CM, qui se lève et salue tout le monde. Elle informe les participant.e.s à l'effet que Mme Masson a été sélectionnée par des administrateurs du CSCM et par MCM. Elle est embauchée par MCM et elle est entrée en fonction le 25 septembre dernier. Son poste compte plusieurs responsabilités qui se déclinent en six principales tâches :

- ✓ Assurer la logistique, le bon fonctionnement et le suivi des rencontres régulières;
- ✓ Planifier les activités;
- ✓ Préparer la documentation pour les membres;
- ✓ Communiquer et contribuer au rayonnement des réalisations;
- ✓ Favoriser la cohésion et l'intérêt au sein du CES-CM;
- ✓ Contribuer au recrutement et à l'intégration des nouveaux membres.

Mme Maillé présente ensuite le rôle de l'animatrice ou de l'animateur lors des rencontres du CES-CM, mais elle spécifie d'abord que cette personne doit être externe au CES-CM, sélectionnée et évaluée par le CES-CM et MCM, et qu'elle doit travailler de bonne foi et dans l'intérêt de toutes et tous. Son rôle se décline en trois éléments :

- ✓ Animer les rencontres;
- ✓ Agir comme facilitatrice du dialogue entre les personnes présentes lors des rencontres, voir comme médiatrice et cas de différends;
- ✓ Contribuer à l'intégration des nouveaux membres.

En ce qui a trait au financement, Mme Maillé rappelle que la compagnie est la seule responsable du financement des activités et du bon fonctionnement du CES-CM.

LE PREMIER RENDEZ-VOUS

Mme Sauvageau annonce que le 24 octobre prochain est la date prévue pour la première rencontre du CES-CM.

ÉCHANGES

M. Bourgeois reprend la parole et informe les participant.e.s à l'effet qu'il y a une prise de notes instantanée ce soir assurée par sa collègue, Mme Marie-Ève Sirard. Mme Sirard notera tous les échanges de la rencontre et produira un compte rendu qui sera déposé lors de la première rencontre du CES-CM, le 24 octobre prochain.

Mme Maillé informe les gens que pendant la période d'échanges, elle se promènera dans la salle avec un micro afin de donner les tours de paroles aux personnes souhaitant s'exprimer.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 7	
<p>Tout d'abord, je vous remercie pour cette soirée.</p> <p>La critique suivante ne touche pas l'engagement, mais le fonctionnement des exigences du gouvernement.</p> <p>Vous avez bien défini les rôles et tout, mais aviez-vous l'intention de déposer un protocole avec les responsabilités de chacun, avec leurs rôles, etc. Puisqu'avec le fameux budget, vous avez changé un peu, mais y a-t-il un protocole qui sera déposé ?</p> <p>L'inquiétude c'est la responsabilité civile de gens. Aller dans un comité de suivi ça vous expose, vous savez, auront-ils une assurance ?</p> <p>Bref, allez-vous déposer un protocole avec toutes ces implications-là, etc., avant que les gens s'engagent ?</p> <p>C'est un très gros engagement de la part des membres et beaucoup de risques.</p>	<p>Mme Maillé récapitule et rappelle qu'il y a une question en lien avec le protocole et une autre en lien avec l'assurance responsabilité des membres.</p>
	<p>Mme Sauvageau explique que ce soir, c'est d'abord une rencontre d'information et de formation du CES-CM, et qu'à la rencontre du 24, des Règles de fonctionnement seront présentées selon les exigences du ministère.</p>
	<p>M. Roy ajoute que lorsqu'ils ont obtenu le bail, ils avaient 30 jours pour démontrer que la mine forme un comité de suivi, mais lors de la rencontre du 24, il sera possible d'aller dans des discussions plus profondes et de mieux déterminer le cadre de fonctionnement.</p>
	<p>Mme Maillé rappelle que ceci répond à la première question et qu'il y a aussi la question de l'assurance à laquelle il faudrait répondre.</p>
	<p>M. Roy reprend la parole et informe les participant.e.s que MCM compte effectivement offrir une assurance responsabilité aux membres du CES-CM.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 8	
<p>Dans vos diapositives, il semble y avoir une personne de la santé publique plus locale et une autre ressource plus régionale.</p>	<p>Mme Maillé explique qu'il s'agit peut-être d'un problème de sémantique. En fait, la personne du secteur de la santé souhaitée serait une personne de terrain, explique-t-elle. Une personne qui fait du travail social, de la prévention du suicide, par exemple, une personne présente à Malartic et qui est de terrain.</p>
Intervention 9	
<p>Et au niveau du droit de vote ? C'est souvent ça qui est problématique, on ne veut pas prendre position, on est plus là comme personne-ressource. Est-ce qu'on peut revoir la diapositive, s'il vous plait ?</p>	<p>Mme Sauvageau répond qu'il y a une différence entre les personnes-ressources et les membres.</p> <p>Mme Sauvageau dit aux participant.e.s que le CES-CM souhaite travailler en concertation et que par expérience, elle sait que ça fonctionne. Elle ajoute que les personnes-ressources ne sont pas membres du CES-CM, mais bien là pour leurs connaissances plus poussées. Elle ajoute que la présence des membres est quant à elle fondamentale pour leur connaissance du milieu.</p> <p>Mme Maillé spécifie que le vote n'a pas été privilégié, mais plutôt le consensus, et qu'une réflexion a été faite au niveau de ces distinctions.</p>
Intervention 10	
<p>Moi j'aurais trois questions. La première est pour revenir suite au BAPE qui a eu lieu en 2016. Un des grands enjeux du CSCM, c'était la question de l'information. Quelles sont les informations possibles de demander ou est-ce qu'il va y avoir une sorte de balise ?</p>	<p>M. Roy dit que la réponse est simple puisque toutes les demandes d'informations du CES-CM seront rendues disponibles, qu'il suffira de le demander. Dorénavant, ils prendront l'habitude de fournir l'information demandée plutôt que de faire comme dans le passé et d'en fournir à l'avance et parfois trop.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 11	
<p>Combien de temps ça engage une personne qui embarque sur le CES-CM ? Quelle est la durée et combien d'heures ? Je ne suis pas un spécialiste, mais est-ce que ça prend beaucoup de temps ? Certaines personnes travaillent 40 et même 50 heures par semaine.</p>	<p>Mme Maillé répond qu'il s'agit en effet d'une question importante et explique que les rencontres auront lieu le soir et qu'il devrait y avoir un minimum de cinq rencontres par année. Elle mentionne que Mme Sauvageau parlait plus tôt d'environ 10 rencontres parce qu'elle est très motivée, mais que le minimum est de cinq. Les formations seront choisies selon le besoin des membres, donc ce sera une décision qui revient au CES-CM, explique-t-elle.</p>
	<p>Mme Sauvageau ajoute qu'elle s'est effectivement emballée en disant 10 rencontres et que ça pourrait être une par mois ou moins.</p>
	<p>Mme Maillé rappelle que ça dépendra de la décision du CES-CM.</p>
Intervention 12	
<p>Ma question est pour ceux qui siègent au CSCM, je m'attendais à voir des choses du volet du BAPE ce soir, notamment par rapport à l'élaboration de ce soir. Est-ce que les avis du BAPE seront tenus en compte et est-ce que ces choses-là seront réglées ?</p>	<p>Mme Sauvageau explique qu'une réflexion a eu lieu au sujet d'une bonne partie des recommandations, que ce qui a été considéré est intégré, mais qu'il n'était pas possible de tout mettre. La volonté de la compagnie et du CSCM, c'est que le CES-CM soit efficace et qu'il ait la plus grande influence possible. Elle rappelle que d'une part, il y a eu le BAPE et ses avis, et que d'autre part, il y a aussi eu la Loi et ses exigences. Le défi est de tout intégrer cela.</p>
	<p>Mme Maillé ajoute qu'il y a aussi des éléments du BAPE qui sont en contradiction avec la Loi, ce qui constitue un défi d'arrimage.</p>
Intervention 13	
<p>Le BAPE avait aussi identifié le financement comme un enjeu. Est-ce qu'on peut savoir à quoi ressemblera le financement ?</p>	<p>M. Roy explique que c'est encore un peu vague comme montant, mais que l'argent n'est pas ce qui est le plus important puisqu'ils mettront les fonds nécessaires. Il informe les participant.e.s que pour le CSCM, il s'agissait d'un montant d'environ 200 000 \$ annuellement et que si c'est plus avec la nouvelle formule, les montants requis seront fournis.</p>
	<p>Mme Sauvageau ajoute que le CES-CM fonctionnera en cogestion, c'est-à-dire que les budgets seront discutés en fonction des besoins, par MCM et par les membres du CES-CM.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 14	
<p>Je me demande comment s'articule votre influence ? Est-ce un pouvoir de recommandation ? Comment ça se fera ? Y aura-t-il un rapport public ?</p>	<p>Mme Sauvageau explique qu'il s'agit d'un travail de concertation et que l'objectif est de tout mettre en place pour que ça fonctionne, c'est-à-dire du côté de MCM, des personnes-ressources à qui on peut poser des questions, des suivis environnementaux et sociaux qu'il faut considérer. Ça prend une grande rigueur dans le traitement de toutes ces questions.</p> <p>M. Roy ajoute que selon lui, le pouvoir d'influence est déjà là grâce à l'expérience du passé. Il affirme qu'ils ont vraiment grandi avec tous ces échanges et discussions des dernières années et insiste sur le fait qu'il s'agit d'une bonne expérience. Par contre, avouet-il, l'attitude est très importante pour réussir la concertation. Il faut être ouvert et de bonne foi, mais c'est vraiment agréable de constater l'influence que les gens peuvent avoir les uns sur les autres, explique-t-il.</p> <p>À cela Mme Maillé rappelle que tous les comptes rendus seront rendus disponibles sur le site internet si les gens veulent les consulter.</p>
Intervention 15	
<p>Je me demande si les vidéoconférences seront possibles parfois ?</p>	<p>Mme Sauvageau répond que ça pourrait être envisagé, oui.</p>
Intervention 16	
<p>Je vais lire une recommandation du BAPE pour le Comité de suivi. Comment nommerez-vous les membres et qui ils représentent ? Comment pouvez-vous dire que c'est indépendant quand il y a deux personnes de la minière qui y siègent ?</p>	<p>Mme Maillé mentionne que le segment qui vient d'être lu est contradictoire avec la Loi.</p>
Intervention 17	
<p>Attendez, ce que précise la loi et ce que le gouvernement dit, c'est que minimalement c'est ça, mais que ça peut être plus.</p>	<p>Mme Maillé répond que pour le recrutement, les administrateurs du CSCM, des gens de MCM, de la ville, des gens du CISSSAT ont été sollicités pour fournir des noms. C'est ainsi qu'ils ont procédé pour faire une liste exhaustive et ainsi trouver les gens qui pourraient s'impliquer au CES-CM. Et ce soir, ce sont les gens entre eux qui vont se choisir.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
	<p>M. Roy ajoute un point d'éclaircissement et spécifie que tous les administrateurs du CSCM, poursuivent dans le CES-CM, donc ce sont des membres nouveaux qui seront votés ce soir. Il mentionne ensuite que les deux personnes-ressources de la mine ne sont pas membres, donc s'il y a vote ou décision, les personnes de l'entreprise sont exclues de ce processus décisionnel. Elles peuvent même être exclues de la discussion s'il y a un huis clos. Il ajoute que la compagnie n'a pas mis ces personnes-là pour obtenir des droits, mais bien pour s'assurer qu'il y ait les ressources nécessaires et que tout l'encadrement matériel et financier requis soit assuré et fourni.</p>
Intervention 18	
<p>Si on se dit qu'on est en mode solution, ce serait, il me semble, important de déposer le protocole avant le 24. Je comprends que vous êtes pris, mais l'objectif c'est que ça fonctionne le Comité. Vous voulez que les gens votent ce soir et se nomment entre eux, mais ils n'ont même pas de protocole et ne savent même pas au sujet de quoi ils s'engagent. Je le sais que ce n'est pas votre faute, mais je dis que l'une des difficultés du CES-CM, c'est que les gens s'embarquent là-dedans sans savoir dans quoi ils s'engagent.</p>	<p>M. Bourgeois explique que les gens qui procéderont à l'autodésignation des membres ce soir, entre eux, vont participer à la rencontre du 24 et que c'est à ce moment-là qu'ils auront des échanges qui portent sur le cadre. Les gens ne vont pas s'engager dans quelque chose qu'ils ne connaissent pas, ils le feront lorsqu'ils seront autour de la table ensemble le 24.</p>
Intervention 19	
<p>Donc ce que je comprends, c'est que les gens qui seront choisis ce soir pourraient décider ne pas embarquer là-dedans le 24, selon ce qui sera décidé comme règlements ou protocole.</p>	<p>M. Bourgeois répond qu'effectivement cela pourrait être une réaction et que la présence d'un facilitateur ou d'une facilitatrice servira à éclaircir ce genre de situation et réaction. Le travail d'accompagnement sera de demander qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans le point discuté, et à ce moment-là, il y aurait une discussion autour de la table jusqu'à ce qu'il y ait un consensus. Il ajoute que ce soir, des gens acceptent de devenir membres, mais que les échanges se feront le 24 afin de s'entendre sur les Règles de fonctionnement. Il ajoute que lors des appels placés afin d'inviter les personnes à la rencontre de ce soir, il était bien spécifié qu'il n'y avait pas d'engagement à participer, et que le 24, un accompagnement aurait lieu par lui et Mme Maillé pendant tout le processus afin de prendre une décision éclairée quant à un futur engagement au CES-CM.</p>

Mme Maillé reprend la parole et en profite pour soulever un questionnement en lien avec la notion d'échanges qui englobe aussi la notion de contestation, point soulevé plus tôt par un participant.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 20	
<p>Mme Maillé demande à M. Roy et à Mme Sauvageau si cette notion de contestation a sa place au CES-CM ?</p>	<p>M. Roy répond en spécifiant qu'il est certain que les gens ne sont jamais 100 % d'accord et que le souhait de la compagnie ce n'est pas de travailler seule de son côté. Il poursuit en mentionnant que ce qui est agréable dans un regroupement comme celui-ci, c'est de pouvoir faire valoir son opinion et de s'exprimer, que tout le monde a le droit d'émettre son point de vue. Il rappelle les nombreux exercices de réflexion et de concertation vécus et le but actuel qui est de créer un espace d'échanges et de discussions.</p> <p>Mme Sauvageau ajoute à cela que la synergie est très importante. Elle dit se demander si elle a été contestataire, mais chose certaine, dit-elle, elle a posé beaucoup de questions sur tout leur processus de concertation. C'est ce qui lui a permis d'échanger de manière satisfaisante, selon elle.</p>
Intervention 21	
<p>Moi je voulais juste comprendre pourquoi vous parlez d'un projet pilote, je comprends que vous parlez d'une nouvelle formule parce que vous essayez quelque chose de nouveau, mais dans ma conception à moi normalement un projet pilote c'est une version miniature de quelque chose qui pourrait devenir plus grand. Donc dans ce cas-ci, quand vous dites projet pilote, est-ce que c'est parce qu'à la fin de l'année il va y avoir un vrai questionnement de fond par rapport à la formule et une évaluation quelconque ? Si oui, est-ce que c'est une évaluation qui sera faite par le CES-CM ou par les citoyens extérieurs au CES-CM ? Avez-vous déjà commencé à penser à ça ?</p>	<p>Mme Sauvageau dit que c'est certain qu'avec ce projet pilote, ils se sont donné un échéancier dans le temps (12 à 18 mois) et qu'une co-évaluation est prévue au niveau du CES-CM et de MCM à des fins d'ajustements.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 22	
<p>Dans le cadre de la nouvelle réglementation pour l'émission d'un nouveau bail minier, est-ce qu'il y a eu d'autres comités du genre qui ont été établis et est-ce que celui-ci est parmi les premiers ?</p>	<p>M. Bourgeois répond qu'il y a des comités qui existent actuellement et qui sont en train de s'arrimer à la nouvelle réglementation. Il explique ensuite que les gens de Malartic ont été devancés par la mine Goldex de Agnico Eagle qui vient tout juste de mettre en place un comité de suivi. Par rapport à la question d'un comité créé suite à l'obtention d'un bail minier, celui-ci est le premier à être mis en place.</p>
Intervention 23	
<p>Donc ici c'est le premier à être contraint par la loi ?</p>	<p>M. Bourgeois partage son inconfort quant à l'expression « contraint par la loi » puisque la présente proposition dépasse largement les exigences de base au niveau réglementaire. Il ajoute que dans les prochaines années, il sera effectivement beaucoup question de mise en œuvre de comités de suivi étant donné la nouvelle <i>Loi sur les mines</i>.</p> <p>Mme Sauvageau explique que la particularité dans le cas présent, c'est qu'il existait déjà un comité de suivi et que les membres se sont consultés et ont réfléchi afin de trouver des alternatives et un consensus pour que le CSCM se poursuive sous une nouvelle forme et avec une nouvelle formule plutôt que d'être dissout.</p>
Intervention 24	
<p>Moi mon questionnement s'adresse à Mme Sauvageau et concerne l'OBNL. Qu'est-ce qui va advenir de cet OBNL là ?</p>	<p>Mme Sauvageau répond qu'il y a en effet un OBNL régi par des lettres patentes. Son année financière terminait à la fin août, il doit donc y avoir une assemblée générale qui se tiendra en février. C'est à ce moment-là que des discussions au sujet du futur de l'OBNL se tiendront. D'ici là, les membres du CSCM, demeurent administrateurs de l'OBNL.</p>

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 25	
On sait que l'assemblée est souveraine, alors si l'assemblée ne veut pas se dissoudre, vous allez faire quoi ?	Mme Sauvageau rappelle que le conseil d'administration du CSCM fera la réflexion à la lumière des informations relatives à la mise en place du CES-CM et par la suite, le conseil d'administration fera ses recommandations à l'assemblée générale et l'assemblée, qui est souveraine, disposera.
Intervention 26	
Goldex aura son comité de suivi et d'autres projets de Agnico aussi. Est-ce qu'il y aura une influence parce qu'on parle toujours de la même compagnie ? Est-ce le CES-CM sera complètement indépendant ?	M. Roy explique qu'Agnico est un partenaire à 50 % avec Canadian Malartic et que selon sa compréhension il y aura des liens avec les divers comités de suivi si les membres le décident, mais il n'y a aucune obligation en ce sens pour le CES-CM. Ce sera vraiment une décision qui reviendra aux membres.

Mme Maillé demande aux personnes qui souhaitent poser leur candidature de lever la main, secteur par secteur. Elle leur conseille ensuite de discuter entre eux pendant la pause et de se regrouper par secteur aux tables au retour de la pause afin de faciliter le processus de recrutement des membres.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 27	
Combien de membres sont recherchés ?	Mme Maillé répond qu'il y a dix sièges libres à combler ce soir.

RETOUR DE LA PAUSE

Mme Maillé débute ce retour de pause en expliquant que l'objectif de cette partie de la rencontre est de compléter le CES-CM avec les membres déjà présents de l'ancien Comité (CSCM) :

- ✓ Citoyens de Malartic : Mariette Brassard et Caroline Royal;
- ✓ Environnement : Judith Sénéchal;
- ✓ Économique : Normand Demers;
- ✓ Éducation : François-Michel Denommé;
- ✓ Administrateurs du CSCM : Aline Sauvageau et Frédéric Gauthier.

Elle rappelle que les places à combler ce soir sont au nombre de 10.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 28	
Qui sont les personnes-ressources ?	Mme Maillé répond que les personnes-ressources seront identifiées en fonction des besoins, elles ne seront donc pas nommées ce soir, mais il y a Messieurs Bessette et Charrette qui sont présents.

Elle explique qu'ils ont regroupé les gens par secteur et que l'objectif est de nommer deux citoyens de Malartic ainsi qu'une personne de Rivière-Héva, en plus de recruter une personne dans chacun des secteurs suivants : environnement, municipal, santé publique, récréotouristique et issue d'une communauté autochtone. De plus, pour le secteur sociocommunautaire, l'objectif est de trouver deux personnes, ce qui constitue un total de 10.

Elle ajoute qu'il faut d'abord réfléchir aux critères pour les nouveaux membres. La diversité géographique de Malartic avait été identifiée comme un critère. Mme Royal qui est présente ce soir, et Mme Brassard qui est absente, sont toutes deux issues de quartiers différents.

Mme Maillé informe les participant.e.s que l'autre préoccupation qui avait été identifiée, c'est qu'il y ait une diversité d'opinions autour de la table. Elle demande s'il y a d'autres critères dont il faudrait se doter.

QUESTION ET/OU COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention 29	
En plus des citoyens de différentes zones, peut-être des personnes de différents âges.	Mme Maillé reformule à voix haute ce que la personne vient de proposer, donc des personnes issues de divers groupes d'âge. Elle demande si les gens sont d'accord avec ça. Plusieurs hochent de la tête en guise d'affirmative.

Mme Maillé demande aux gens s'ils ont d'autres questions ou propositions de critères. Devant l'absence de réponses des participant.e.s, elle conclut qu'ils sont prêt.e.s à commencer l'activité d'autodésignation des membres.

Elle demande aux personnes qui se sont identifiées par secteur si elles souhaitent devenir membres. Trois personnes confirment leur intérêt et une se dit flexible à le devenir.

Mme Masson prend la parole pour annoncer la candidature de quatre personnes absentes, mais ayant manifesté leur intérêt par courriel.

- ✓ Deux candidatures pour le siège « Citoyen » de Malartic;
- ✓ Une candidature pour le siège « Citoyen » de Rivière-Héva;
- ✓ Une candidature pour le siège « Sociocommunautaire » ou « Santé publique ».

Mme Maillé remet l'information complète au sujet de ces candidatures aux tables. Elle rappelle que l'objectif est que les personnes discutent entre elles et qu'elles choisissent par consensus les personnes qui siègeront au CES-CM.

RETOUR DE PLÉNIÈRE

Mme Maillé et M. Bourgeois annoncent les résultats (voir annexe III). Ils présentent tour à tour les personnes désignées pour siéger au CES-CM selon les catégories de membres. Il est noté que Normand Demers a changé de siège pour celui du milieu récréotouristique, en tant que membre du Club de ski de fond, libérant ainsi un siège pour le milieu économique.

Le seul siège qui n'est pas encore comblé est le siège destiné à une personne issue des communautés autochtones. Mme Maillé félicite encore une fois les participant.e.s et demande une main d'applaudissements.

Mme Sauvageau prend le micro et se dit très heureuse. Elle pense qu'il s'agira d'un très beau comité.

M. Roy remercie les gens pour leur participation et mentionne qu'il trouve ça très impressionnant de voir comment, étape par étape, il est possible d'aller dans la bonne direction.

Il est 21 h 20, Mme Maillé annonce la fin de la rencontre et fait un rappel en ce qui concerne la rencontre de création du CES-CM qui aura lieu le 24 octobre prochain.

Ce compte rendu résume les échanges tenus lors de la rencontre et ne témoigne pas nécessairement du point de vue des consultants ou de Mine Canadian Malartic, de même qu'il ne représente pas forcément un consensus entre les participants.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

SECTEUR CITOYEN

- 14 personnes

SECTEUR ENVIRONNEMENT

- 5 personnes

SECTEUR SOCIOCOMMUNAUTAIRE

- 3 personnes

SECTEUR MUNICIPAL

- 3 personnes

SECTEUR ÉCONOMIQUE

- 2 personnes

SECTEUR SANTÉ

- 1 personne

SECTEUR ÉDUCATION

- Aucune personne

SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

- Aucune personne

SECTEUR COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE

- Aucune personne

PERSONNES-RESSOURCES

- 2 personnes

COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

- Christelle Masson, coordonnatrice

COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

- Aline Sauvageau
- Caroline Royal
- Normand Demers

MINE CANADIAN MALARTIC

- Christian Roy, directeur adjoint
- Josée Plouffe, directrice des communications
- Marie-Pier Beaucage, coordonnatrice adjointe communications et relations avec le milieu
- François Bélisle, conseiller senior communications et relations avec le milieu
- Josie Mongrain, conseillère senior en relation avec le milieu
- Casey Paradis, conseiller junior en communications et relations avec le milieu

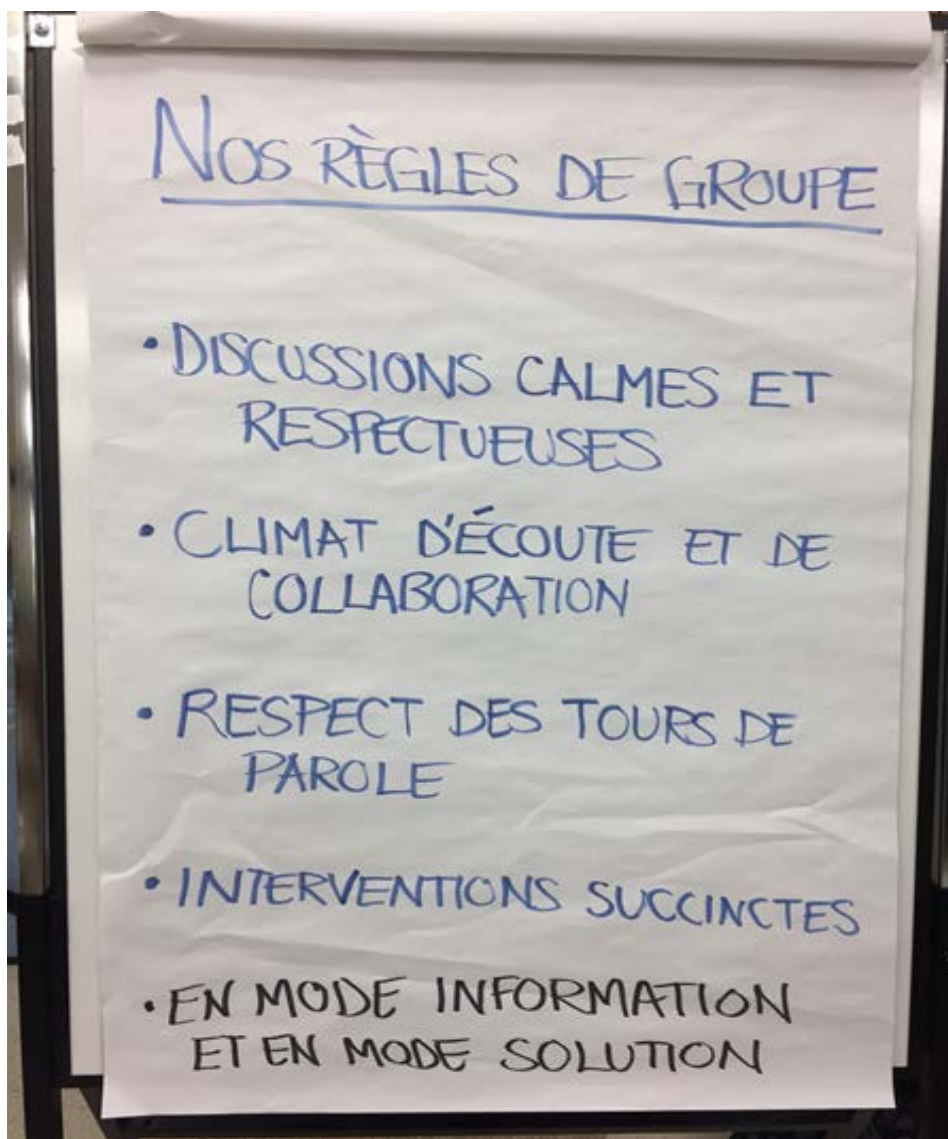
NOTRE BOITE

- Marie-Ève Maillé, animatrice et facilitatrice

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

- Cédric Bourgeois, animateur et facilitateur
- Marie-Ève Sirard, rapporteuse

ANNEXE II RÈGLES DE GROUPE DE LA RENCONTRE



ANNEXE III

LISTE PROVISOIRE DES MEMBRES DU CES-CM

SECTEURS	MEMBRES
Citoyens	<i>Malartic</i> Marianne Brassard Caroline Royal Yves Simard Gilles Théberge
	<i>Rivière-Héva</i> Robert Paquin
Environnement	Judith Sénéchal Clémentine Cornille, CREAT
Sociocommunautaire	Réjean Hamel, Table des aînés Claudette Jolin, Coup de pouce
Municipal	Martin Ferron, Maire de Malartic (à confirmer)
Économique	Nancy Désaulniers, SDEM
Santé	Chantal Robillard, CISSSAT (à confirmer)
Éducation	François-Michel Denommé, UQAT
Récréotouristique	Normand Demers, Club de ski de fond de Malartic
Communauté autochtone	Poste à combler
Administrateurs du CSCM	Aline Sauvageau Frédéric Gauthier
<i>N.B. Les nouveaux membres sont identifiés en gras.</i>	

ANNEXE IV PRÉSENTATION DU CES-CM



Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic

Projet pilote 2017-2018

Malartic, 3 octobre 2017

Un contexte qui évolue

Bref retour dans le temps

- Deux lacs-à-l'épaule (en 2015 et 2016)
- La visite de deux comités de suivi en 2017 (Valero, à St-Romuald et Waste Management, à Ste-Sophie)
- MCM et le CSCM ont convenu de la nécessité d'amorcer une démarche de concertation pour convenir des modalités de fonctionnement d'un comité de suivi capable de s'adapter et répondant :
 - aux lois et règles en vigueur ;
 - aux engagements de Mine Canadian Malartic ;
 - aux attentes de la collectivité.

Équipe de la démarche de concertation

Pour le CSCM :

Jacques Saucier
Aline Sauvageau
François-Michel Denommé
Normand Demers
Mariette Brassard

Pour MCM :

Serge Blais
Christian Roy
Mélissa Desrochers
Marie-Pier Beaucage

Facilitation: Cédric Bourgeois et Marie-Ève Maillé

MCM reconnaît :

(1/3)

Que les administrateurs du CSCM se sont investis pour répondre à la mission et aux objectifs de l'organisme.

MCM reconnaît :

(2/3)

Les réalisations du CSCM, comme son apport au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du Projet Extension Malartic.

MCM reconnaît :

(3/3)

La contribution du CSCM à tendre vers une cohabitation harmonieuse à Malartic dans un contexte où la mine, par le passé, avait pour ainsi dire délégué ses relations communautaires au CSCM.

Le CSCM reconnaît :

(1/3)

Un changement de philosophie et un engagement de MCM à assumer ses responsabilités et obligations en termes de relations communautaires.

Le CSCM reconnaît :

(2/3)

Une amélioration continue de la performance environnementale de MCM qui reconnaît les impacts sociaux et environnementaux de ses opérations et travaille à les diminuer, les atténuer et les compenser.

Le CSCM reconnaît :

(3/3)

Un besoin de stabilité et d'efficacité du CSCM, ainsi que la nécessité de susciter l'intérêt et la mobilisation de l'ensemble de la communauté autour d'une table commune et d'en faire rayonner les activités.

Une mission renouvelée

Une mission renouvelée

Le CES-CM est un lieu d'échanges privilégié entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic.

Un mandat spécifique

Un mandat spécifique

(1/4)

Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM et les personnes et groupes concernés par les activités de MCM et s'assurer que tous y sont représentés et ont la possibilité d'y exprimer leurs points de vue.

Un mandat spécifique

(2/4)

Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM.

Un mandat spécifique

(3/4)

Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens.

Un mandat spécifique

(4/4)

Faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

Exemples de thématiques de suivi abordées

- Climat sonore
- Qualité de l'air
- Sautages, vibrations et surpression
- Suivi psychosocial et suivi du Guide de cohabitation
- Qualité de l'eau et gestion des eaux
- Mécanismes de gestion et de suivi des plaintes
- Retombées dans la communauté

Un exemple de rencontre

- Mise à jour générale
- Thématique choisie
- Suivi des plaintes
- Suivi des avis de non-conformité
- Projets en cours et à venir
- Bilan des relations communautaires
- Bilan d'avancement des sous-comités
- Tour de table et évaluation de la rencontre

De nouveaux membres

Composition du CES-CM : les membres

Citoyens	Nombre	Personnes issues des milieux suivants:	Nombre
Citoyens de Malartic	3-4	Environnemental	2
Citoyen de Rivière-Héva	1	Sociocommunautaire	2
		Municipal	1
		Économique	1
		De santé publique	1
		De l'éducation	1
		Récréotouristique	1
		Communautés autochtones	1
		+ administrateurs du CSCM	(+2)
Total des membres			14-15 (+2)

Composition du CES-CM : les personnes-ressources

Personnes-ressources	Nombre	Personnes-ressources représentant les instances gouvernementales suivantes:	Nombre
Représentants de MCM	2	MDDELCC	Au besoin
		MERN	
		MTMDET	
		DSP	
		MAMOT	
		MRC Vallée-de-l'Or	
		Municipalité de Rivière-Héva	

Les responsabilités de chacun

Obligations de MCM

En vertu de la *Loi sur les mines* et du *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* :

- MCM doit constituer un comité de suivi dans les 30 jours suivant l'émission du bail minier

Le Comité doit compter :

- 1 représentant du milieu municipal et 1 du milieu économique ;
- 1 citoyen ;
- 1 représentant d'une communauté autochtone.

- MCM doit constituer un comité composé majoritairement de membres indépendants
- MCM doit assurer le financement du fonctionnement du CES-CM
- MCM doit réunir le comité au moins une fois par année, publier un rapport annuel, etc.

→ Le projet pilote 2017-2018 répond à ces obligations.

Engagements supplémentaires de MCM

MCM s'engage à :

- Participer activement aux rencontres du CES-CM, comme personnes-ressources
- Tenir compte des avis et des recommandations du CES-CM
- Mettre en œuvre les solutions proposées, ou sinon, motiver un refus
- Rendre disponible l'information sur les différents projets et leur avancement
- Assumer les coûts relatifs au bon fonctionnement du CES-CM
- Défrayer les coûts d'une personne à la facilitation
- Offrir des activités de formation pour les membres du CES-CM dans le but de renforcer leurs capacités à mener le suivi des opérations de MCM

Contribution attendue des membres

Les membres s'engagent à :

- Participer aux 5 rencontres par année (minimum);
- Prendre connaissance de l'information, examiner les études, dossiers et projets;
- Participer aux études, aux projets et à la recherche de solutions;
- Formuler des opinions et des recommandations;
- Partager l'information obtenue lors des rencontres dans leur organisation respective et dans leur milieu;
- Partager avec le CES-CM les informations recueillies dans leur milieu au sujet des opérations de MCM.

En échange, pour les membres

- MCM prend en charge :
 - Les frais de déplacements;
 - Les frais de gardiennage.
- Les membres pourront assister à des formations dans le but de renforcer leurs capacités à mener le suivi des opérations de MCM.

Contribution des personnes-ressources

- Les personnes-ressources seront présentes selon les besoins du CES-CM.
- Elles seront toujours invitées et recevront toute la documentation associée aux rencontres.
- Encore plus lorsque la situation les concerne, leur présence sera sollicitée par la coordination du CES-CM.
- Une personne-ressource qui le juge pertinent peut toujours participer aux rencontres du CES-CM.

Les bonnes ressources

Coordination

- Une personne est sélectionnée et évaluée par MCM et le CSCM pour coordonner le CES-CM.
- La personne est embauchée par MCM.
- Son rôle est de:
 - Assurer la logistique, le bon fonctionnement et le suivi des rencontres régulières;
 - Planifier les activités;
 - Préparer la documentation pour les membres;
 - Communiquer et contribuer au rayonnement des réalisations;
 - Favoriser la cohésion et l'intérêt au sein du CES-CM ;
 - Contribuer au recrutement et à l'intégration des nouveaux membres.

Animation

- Les activités du CES-CM sont animées par une personne externe au comité.
- Cette personne est sélectionnée et évaluée par MCM et le CES-CM.
- La personne travaille de bonne foi et dans l'intérêt de tous les participants.
- Son rôle est de:
 - Animer les rencontres ;
 - Agir comme facilitateur du dialogue entre les personnes présentes lors des rencontres, voir comme médiateur en cas de différends ;
 - Contribuer à l'intégration des nouveaux membres.

Financement

MCM est responsable de financer les activités et le bon fonctionnement du CES-CM.

Le premier rendez-vous

Première rencontre du CES-CM

24 octobre 2017